

DEPARTEMENT  
DES  
DEUX-SEVRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DES  
DEUX-SEVRES



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS

ARRONDISSEMENT  
DE  
BRESSUIRE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 17 FEVRIER 2015



PROCES VERBAL N°2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 17 FEVRIER 2015**

à Thouars - Centre Prométhée  
Date de la convocation : 11 FEVRIER 2015

Transmis en Sous-  
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **42**

Présents : 35

Excusés avec procuration : /

Absents : 7

Votants : 35

**Secrétaire de la séance : M. Thierry DECHEREUX**

**Présents :** Président : M. PAINÉAU - Vice-Présidents : MM. GIRET, BONNEAU, DORET, SINTIVE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, BLOT, PINEAU et BOUTET - Délégués : M. GREGOIRE, Mme ENON, MM. SAUVETRE, DECHEREUX, DUGAS, ROCHARD S., BAPTISTE, ROCHARD Ch., MEUNIER, BIGOT, FERJOU, MILLE, Mmes RENAULT, BABIN, GELEE, MM. MORICEAU Cl., DUHEM, Mme DURDON, M. BOULORD, Mmes GRANGER, RIVEAULT, MM. NERBUSSON, COCHARD et Mme ROUX - Suppléant : /

**Absents :** MM. BREMAND, MORICEAU R., BEVILLE, COLLOT, HOUTEKINS, CHARRE et Mme ARDRIT.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 20 janvier 2015.

**BC.2015-02-17-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE MONSIEUR MICKAËL MORA ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS.**

Le lundi 4 août 2014, le chien de Monsieur Mickaël MORA a été écrasé puis mis dans une benne à ordures par des agents du « Service Bennes » de la Communauté de Communes du Thouarsais.

La perte du chien et la manière dont a été traité le cadavre de l'animal a entraîné pour M. MORA un préjudice moral conséquent.

Par courrier en date du 9 octobre 2014, le conseil de M. MORA a effectué un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Thouarsais en sollicitant l'indemnisation de son préjudice moral à hauteur de 1 500 € tout en précisant qu'à défaut une action judiciaire en indemnisation de son préjudice serait diligentée.

Le 21 octobre 2014, La Communauté de Communes du Thouarsais a répondu ne pas être opposée à trouver un accord amiable pour l'indemnisation du préjudice de M. MORA, mais pas à hauteur de 1 500 €.

Après négociations, il a été convenu que le préjudice moral de M. MORA serait indemnisé par la Communauté de Communes du Thouarsais à hauteur de 1 000 €.

C'est dans ces conditions qu'a été formalisé le protocole d'accord transactionnel joint en annexe, en vertu des articles 2044 et suivants du code civil.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- ✓ d'approuver le principe d'une transaction entre M. Mickaël MORA et la Communauté de Communes du Thouarsais pour mettre un terme au litige,
- ✓ d'approuver le versement à M. Mickaël MORA d'une indemnité transactionnelle ferme forfaitaire et définitive d'un montant de 1 000 €,
- ✓ d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer le protocole ainsi que toutes pièces nécessaires,
- ✓ d'imputer les dépenses nécessaires au budget annexe.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à la majorité (6 voix contre et 1 abstention).**

**BC.2015-02-17-RF02 - RESSOURCES FINANCIERES - SUBVENTION AU GAL NORD DEUX SEVRES - VERSEMENT DU PREMIER ACOMPTE 2015.**

CONSIDERANT que l'association « Groupement d'Action Locale Nord Deux Sèvres » a notamment pour mission de préparer la candidature de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Communauté de Communes du Thouarsais au programme LEADER, puis de faire le suivi des différents dossiers de subventions pour ces deux territoires ;

CONSIDERANT que la subvention 2015 accordée à l'association sera décidée dans le cadre du vote du budget ;

CONSIDERANT que l'association a besoin de trésorerie pour fonctionner ;

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'accorder une subvention de 5 000 € au titre de l'année 2015 (1er acompte) ;
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2015-02-17-CI01 - COMMUNICATION ET INFORMATIQUE NOUVELLES TECHNOLOGIES - TRAVAUX DE VRD POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FIBRE OPTIQUE - RÉSEAU HAUT DÉBIT ENTRE SITE ANNE DESRAYS ET LE POLE TYNDO - CONVENTION FINANCIERE D'INVESTISSEMENT ENTRE LA VILLE DE THOUARS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS.**

Considérant que suite à la restauration de l'hôtel Tyndo, et à son ouverture programmée au cours du second semestre de cette année, la Communauté de Communes souhaite mettre en place un réseau privé en haut-débit entre le site Anne Desrays et le Pôle Tyndo,

Considérant l'étude technique et financière réalisée par le service informatique de la Communauté de Communes,

Considérant que la Ville de Thouars a un marché à bons de commande avec l'entreprise Gonord TP, dans le cadre de ses travaux d'entretien de voirie, et a réalisé un préchiffrage des travaux de voirie de VRD à réaliser pour mettre cette portion de réseau en place, soit 20 650,00 € TTC pour 150 ml environ,

Considérant que le chiffrage concernant la fourniture et la pose d'une fibre optique monomode est estimé à 4 210 € HT pour 790 ml soit 5 052 € TTC,

Afin de réaliser rapidement ces liaisons, il conviendrait de passer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée auprès de la Ville de Thouars, gestionnaire de la voirie, pour réaliser la partie génie civil (liaison site Anne Desrays - site Tyndo) selon le plan annexé à la convention.

La Ville pourrait faire réaliser ces travaux via son marché à bons de commande dès mars prochain. Cette convention définissant entre autres le montant des travaux réalisés pour le compte de tiers à régler à la commune de Thouars, le calendrier des opérations et les modalités de versement des sommes dues.

La convention pourra faire l'objet d'un avenant à l'achèvement des travaux prenant en compte les éventuelles modifications.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2015-02-17-DE01 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAUTAIRE AU BENEFICE DE LA CROIX ROUGE, DU SECOURS CATHOLIQUE ET DU SECOURS POPULAIRE.**

3 associations caritatives du thouarsais menant une opération conjointe de collecte et de tri de textiles ont sollicité la Communauté de Communes du Thouarsais afin de bénéficier de manière commune de la mise à disposition partielle d'un bâtiment. Ces 3 associations sont la Croix-Rouge, le Secours Catholique et le Secours Populaire. Ce local aura pour objet d'entreposer les textiles collectés dans les conteneurs métalliques installés en différents lieux publics du territoire.

Un seul bâtiment disponible, situé 44 rue de la laiterie à Saint Varent, répondait à leurs critères : être couvert, fermé et disposer d'un quai de déchargement. Ce bâtiment n'est plus loué depuis la fin de l'année 2013.

Ainsi, il est proposé que la Communauté de Communes du Thouarsais mette à disposition des 3 associations mentionnées ci-dessus, à titre précaire et provisoire, ce local communautaire, sis 44 rue de la laiterie à Saint Varent, afin que celles-ci exercent de manière partenariale une activité de collecte et de valorisation de vêtements.

Il est précisé que :

- les occupants prennent en charge l'ensemble des frais de raccordement ou de branchement nécessaires à son activité et souscrita toutes les assurances requises pour l'occupation du local,
- une convention, dont le modèle est joint en annexe, contractualise cette situation,
- la convention de mise à disposition est définie pour une période de 11 mois commençant à courir le 1<sup>er</sup> février 2015 et se terminant le 31 décembre 2015.
- la Communauté de Communes du Thouarsais consent aux occupants de courte durée des locaux, objet des présentes, à titre gracieux.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 5 « Développement Economique, Touristique et Emploi » du 21 janvier 2015,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition d'un local joint en annexe,
- d'approuver la mise à disposition, aux modalités définies ci-dessus, d'un local communautaire sis 44 rue de la laiterie à Saint Varent (79330),
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la convention ainsi que toutes pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2015-02-17-AT01 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION - URBANISME - DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.**

La Communauté de Communes est titulaire du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et Na de la commune de Saint-Varent depuis la délibération du 7 octobre 2014.

Une déclaration d'intention d'aliéner relative à la cession d'un terrain situé sur le lieu dit « le Poue » (parcelle cadastrée AD 189 d'une superficie de 399 m<sup>2</sup>) à 79330 Saint-Varent, appartenant à M. RONDET C., M. RONDET M. et M. RONDET E.

La commune de Saint-Varent souhaite acquérir cette parcelle afin de constituer une réserve foncière pour un projet d'aménagement de lotissement.

Au vu de l'intérêt public constitué par l'acquisition de ce terrain, Il est proposé de déléguer le droit de préemption à la Commune de Saint-Varent pour l'aliénation de ce bien.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2015-02-17-AC01 - AFFAIRES CULTURELLES - RESEAU LECTURE - MISE EN PLACE D'UNE LECTURE THEATRALISEE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL.**

Le Réseau Lecture suit depuis plus d'un an le processus de création du nouveau spectacle de la Compagnie Thouarsaise Métromouvance. Une première lecture avait d'ailleurs déjà eu lieu à la médiathèque de Thouars le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

"Le grand trouPeau", spectacle déambulatoire joué dans plusieurs communes du territoire, commencera en mai 2015.

En amont, le Réseau Lecture propose deux lectures théâtralisées autour de sujets abordés dans le spectacle :

- mardi 14 avril à la bibliothèque de Bouillé-Loretz sur les monuments aux morts
- mardi 21 avril à la médiathèque de Thouars sur l'art suite aux conflits.

Ces lectures viseront un public adulte. L'entrée sera gratuite.

La bibliothèque de Bouillé-Loretz sollicite une subvention auprès de la bibliothèque départementale, service du Conseil Général, dans le cadre de l'aide à la mise en place d'animations, pour financer sa lecture du 14 avril.

Montant de la prestation pour une lecture : **350 € HT** (TVA à 5,5 %).

Subvention demandée (à hauteur de 50 % du montant HT) : **175 €.**

Restant à charge pour la bibliothèque de Bouillé-Loretz : **194,25 € TTC.**

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2015-02-17-AC02 - AFFAIRES CULTURELLES - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE CONCERNANT LE CINEMA « LE FAMILIA ».**

Dans le cadre de l'accompagnement à la démarche de projet initiée par l'association du cinéma « Le Familia », et notamment concernant le suivi de l'étude préalable confiée au cabinet Hexacom, il est proposé de constituer un comité de pilotage, composé des membres suivants :

**Elus**

- M. Paineau, Président,
- M. Pineau, Vice-Président à l'Aménagement du Territoire et à l'Urbanisme, Maire de Thouars,
- M. Giret, Vice-Président aux Affaires Culturelles, Maire de Bouillé Saint Paul,
- M. Dumeige, Adjoint aux Affaires Culturelles de la Ville de Thouars,
- Mme Ardrit, Vice-Présidente à la Jeunesse,
- Mme Levasseur Cécile, Conseillère municipale de Saint Jouin de Marnes, membre de la Commission Culture,
- Mme Marty Frédérique, Conseillère municipale d'Argenton l'Eglise, membre de la Commission Culture,
- Mme Garnier Murielle, Conseillère municipale de Pierrefitte, membre de la Commission Culture.

**Techniciens**

- M. Salaün, Directeur Général des Services,
- M. Goutal, Directeur Pôle Culture,
- Mme Cluzel, Directrice Pôle Développement et Innovation Territoriale.

**Représentants de l'association du Cinéma « Le Familia »**

- M. Sallio, Président,
- M. Mandegou, Vice-Président
- M. Pierson, Secrétaire
- M. Diacre, Membre du Conseil d'administration

Cette liste peut être complétée par le Bureau :

- Monsieur BOUTET fait acte de candidature.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la composition ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2015-02-17-AC03 - AFFAIRES CULTURELLES - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR L'EQUIPEMENT SON ET LUMIERE DE L'HOTEL TYNDO.**

Le projet d'adaptation de l'hôtel Tyndo en Conservatoire de Musiques et de Danses prévoit l'aménagement d'une grande salle de diffusion pouvant accueillir la programmation de musiques actuelles ainsi que la création de deux studios et d'une régie d'enregistrement.

L'équipement de ces espaces a fait l'objet d'un marché de fourniture de matériel son et lumière, l'offre de l'entreprise Concept Audiovisuel située à Echiré a été retenue pour un montant de 80 069,73 € HT.

Dans le cadre du soutien à l'équipement des lieux le Conseil Régional pourrait intervenir à hauteur de 50 % des dépenses.

Il est donc proposé au Bureau Communautaire de solliciter l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 034,86 € auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes et de valider le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Fourniture matériel son et lumière	80 069,73 €	Région	40 034,86 €
		Communauté de Communes	42 914,18 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>80 069,73 €</b>		
TVA	16 013,95 €	FCTVA (16,404 %)	13 134,64 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>96 083,68 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>96 083,68 €</b>

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider le plan de financement tel que précisé ci-dessus,
- de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes,
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-président faisant fonction pour signer toute pièce relative à cette affaire.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2015-02-17-S01 - SPORTS - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LE SERVICE DES SPORTS ET LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DE LA CCT (CERSAY, LOUZY, MAUZE-THOUARSAIS, SAINT MARTIN DE SANZAY, SAINTE RADEGONDE ET THOUARS) POUR L'ANNEE 2015.**

Dans le cadre de l'organisation des activités sportives pendant les vacances scolaires (février, avril, été et Toussaint), le service des Sports va mettre en place des activités sportives de découverte (kayak, escalade, sports collectifs...) au bénéfice des enfants fréquentant les 6 Accueils de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Ce partenariat nous oblige à établir une convention de prestation de service entre la collectivité et chacun des Accueils de Loisirs. Cette convention permettra de définir les responsabilités propres à chaque structure.

Le montant de la prestation s'élèvera à **100 €** pour l'année 2015 pour l'ensemble des structures (Cersay, Louzy, Mauzé-Thouarsais, Saint Martin de Sanzay, Sainte Radégonde et Thouars).

Le but de la présente est donc de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président délégué faisant fonctions pour signer les conventions de prestation de service.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention-type de prestation de service entre le service des sports et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Communauté de Communes du Thouarsais (CERSAY, LOUZY, MAUZE-THOUARSAIS, SAINT MARTIN DE SANZAY, SAINTE RADEGONDE ET THOUARS) pour l'année 2015.
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2015-02-17-S02 - SPORTS - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LE SERVICE DES SPORTS ET LE CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINT-VARENT POUR L'ANNEE 2015.**

Dans le cadre de l'établissement d'un partenariat avec le Centre Socio-culturel pour l'organisation des activités sportives pendant les vacances scolaires, le service des sports va mettre en place des activités sportives de découverte (principalement des activités de pleine nature) pendant les périodes de vacances 2015 (Février, Pâques, été et Toussaint) au bénéfice des jeunes fréquentant les actions mises en place par le Centre Socio-Culturel de Saint-Varent.

Ce partenariat nous oblige à établir une convention de prestation de service entre la collectivité et le Centre Socio-Culturel. Cette convention permettra de définir les responsabilités propres à chaque structure. Il faut noter que cette convention entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

Le but de la présente est donc de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président faisant fonctions pour signer la convention de prestation de service.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention de prestation de service entre le service des sports et le Centre Socio-Culturel de Saint-Varent pour l'année 2015.
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2015-02-17-S03 - SPORTS - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LE SERVICE DES SPORTS ET LE CENTRE SOCIO-CULTUREL DE THOUARS POUR L'ANNEE 2015.**

Dans le cadre du partenariat actuellement en vigueur avec le Centre Socio-Culturel pour l'organisation des activités sportives pendant les vacances scolaires, le service des sports va mettre en place des activités sportives de découverte (principalement des activités de pleine nature) pendant les périodes de vacances 2015 (février, Pâques, été et Toussaint) au bénéfice des jeunes fréquentant les actions (Pass jeunes) mises en place par le Centre Socio-Culturel de Thouars.

Ce partenariat nous oblige à établir une convention de prestation de service entre la collectivité et le Centre Socio-Culturel. Cette convention permettra de définir les responsabilités propres à chaque structure. Il faut noter que cette convention entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

Le but de la présente est donc de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président faisant fonctions pour signer la convention de prestation de service.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention de prestation de service entre le service des sports et le Centre Socio-Culturel de Thouars pour l'année 2015.
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2015-02-17-CP01 - CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DE LA BIODIVERSITÉ - ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ À L'ASSOCIATION « RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE » POUR L'ANNÉE 2015.**

Depuis 1994, la Communauté de Communes du Thouarsais est gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale du Toarcien (Sainte-Verge). À ce titre, la collectivité peut adhérer en tant que **personne morale** à l'association « **Reserves Naturelles de France** » (Quétigny, 21) qui, depuis une trentaine d'années, anime le réseau français des réserves naturelles.

Cette adhésion offre certains avantages, en particulier celui de bénéficier gratuitement des formations organisées par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (Montpellier). Le montant de la cotisation est fixé à **60,00 €** pour l'année 2015.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'accepter que la Communauté de Communes du Thouarsais adhère à l'association « Réserves Naturelles de France » pour l'année 2015 ;
- de désigner un représentant titulaire M. CLAIRAND Michel et un représentant suppléant M. ROCHARD Sébastien pour l'année 2015 ;
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-président délégué pour signer toute pièce relative à cette affaire.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2015-02-17-DI01 - DEVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE - REPOSE A L'APPEL A PROJET « TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE » POITOU CHARENTES.**

Vu la délibération 2014-11-04 - DI 02 - Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »,

Depuis 2004, la Région a fait de l'excellence environnementale, levier de la conversion sociale et écologique de l'économie, l'une de ses priorités. De 2007 à 2013, la Région et l'ADEME ont accompagné des territoires pilotes dont le Syndicat du Pays Thouarsais dans des Plans énergie-climat volontaires : les Contrats Locaux Initiatives Climat (CLIC). Cette démarche a permis au Thouarsais de réaliser des actions concrètes tout en favorisant la mutualisation des initiatives, le partage d'expériences grâce au réseau régional des CLIC.

Pour accélérer encore la transition énergétique déjà engagée depuis plusieurs années en Poitou-Charentes, la Région et l'ADEME lancent un appel à projets pour soutenir le développement de territoires à énergie positive.

Le territoire Thouarsais est engagé depuis près d'une dizaine d'année dans une politique énergie climat très volontariste visant l'atteinte de l'objectif « Territoire à Energie Positive ». La Communauté de Communes du Thouarsais a déjà répondu à l'appel à manifestation d'intérêt national « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Dans la continuité, la réponse à l'appel à projet « Territoires à énergie positive en Poitou Charentes » représente également une opportunité pour développer une nouvelle phase très opérationnelle du plan climat territorial et une programmation pluriannuelle d'actions pour l'atteinte de cet objectif en 2050. En effet, cet appel à projet permettra de financer l'animation territoriale nécessaire à la mobilisation des services de la collectivité et l'ensemble des acteurs du territoire.

Le premier dossier à déposer doit présenter les caractéristiques et principaux enjeux du territoire, les motivations, la gouvernance et l'animation mise en œuvre. Il devra également lister les actions déjà engagées et un pré-programme d'actions à mener dans les domaines de la réduction des consommations, la production d'énergie autonome et locale, l'adaptation des réseaux de transport-stockage-distribution, le développement d'une démocratie énergétique locale ou encore la prise de compétences et d'outils adaptés à la mise en œuvre d'une politique énergétique territoriale ambitieuse. Ce dossier d'intention doit être déposé au plus tard le 28 février 2015 auprès du Fond Régional d'Excellence Environnementale. Ensuite, un travail complémentaire de définition du projet sera engagé durant 6 mois avec le soutien de l'AREC et d'un assistant à maîtrise d'ouvrage financé par l'ADEME et la Région. Suite au dépôt de ce nouveau dossier de candidature plus complet, une sélection des lauréats aura lieu à partir de septembre 2015.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- De déposer le dossier d'intention à l'AAP « Territoires à énergie positive en Poitou Charentes » d'ici le 28 février 2015,
- De travailler ensuite sur un projet plus construit suite à cette déclaration d'intention avec les soutiens techniques mis à disposition (AREC, AMO),
- Et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les différents actes nécessaires dont la lettre d'intention de candidature précisant les élus et les représentants des services impliqués dans l'élaboration du dossier de candidature.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.